

# MISSION INTERMINISTÉRIELLE SUR LA FERMETURE DE FESSENHEIM

Août 2014

## LE CONSEIL D'ÉTAT REJETTE LE RECOURS DES SYNDICATS

**Le Conseil d'État rejette le recours des syndicats contre la création de la mission interministérielle sur la fermeture de Fessenheim...  
mais il nous donne en réalité raison !**

***DÈS QUE LE GOUVERNEMENT, ISSU DES ÉLECTIONS DE 2012, A ANNONCÉ SA VOLONTÉ DE FERMER LA CENTRALE DE FESSENHEIM, FO A ÉTÉ EN POINTE POUR COMBATTRE CETTE DÉCISION PUREMENT POLITICIENNE.***

***L'UNE DE SES ACTIONS A CONSISTÉ À SAISIR LE CONSEIL D'ÉTAT, AVEC LES TROIS AUTRES SYNDICATS REPRÉSENTATIFS D'EDF, POUR QUE CELUI-CI ANNULE LE DÉCRET CRÉANT UN DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL POUR LA FERMETURE DE FESSENHEIM ET LA NOMINATION DES DEUX DÉLÉGUÉS SUCCESSIFS.***

Parmi les arguments, le plus fort repose sur le fait que le gouvernement n'avait pas le pouvoir d'arrêter une centrale pour des raisons uniquement politiques et qu'il ne pouvait donc créer une instance chargée de préparer la fermeture d'une centrale alors qu'il n'a légalement pas le pouvoir de la fermer. À l'époque, le gouvernement affirmait pourtant l'inverse.

Dans une décision rendue le 30 juillet 2014, le Conseil d'État vient de débouter les requérants, syndicats, mairie de Fessenheim et plusieurs autres acteurs, mais en suivant un raisonnement qui, en fait, reprend nos arguments.

### **EXPLICATIONS DU RAISONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTAT...**

Le juge nous a déboutés au motif que nous n'avions pas d'intérêt à agir à cette annulation, car selon lui, « cette création ne porte pas aux intérêts des requérants une atteinte suffisamment directe et certaine ». **Il ne prononce donc pas sur le fond, mais juge seulement que les syndicats n'ont pas de raison de saisir le juge.**

Pour arriver à cette conclusion très contestable, le Conseil d'État souligne deux choses importantes :

- La création de cette délégation a pour « objet de confier à une personnalité placée auprès du ministre de l'Énergie une mission de préparation et de coordination des opérations nécessaires à cette opération, qui n'implique pas de pouvoir de décision ».
- Le décret contesté « est par lui-même sans incidence sur le fonctionnement de la centrale nucléaire de Fessenheim et l'éventuelle mise en œuvre d'une procédure de mise à l'arrêt, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et notamment aux articles L. 593-25 et suivants du code de l'environnement ». Pour mémoire, cet article ne donne pas le pouvoir au Gouvernement de mettre à l'arrêt une centrale nucléaire pour des raisons politiques.

#### **AINSI, LE RAISONNEMENT EST SIMPLE**

**Le délégué n'a pas de pouvoir et la création de cette délégation ne change rien aux règles concernant la mise à l'arrêt de la centrale.** Ce faisant, il acte que le Gouvernement n'a pas le pouvoir d'arrêter Fessenheim pour des raisons politiques ; ce que nous avons plaidé !

Mais comme il estime que la création d'un délégué chargé de fermer la centrale n'a pas de pouvoir de décision, il considère que tout recours est irrecevable...

**Cela permet au Conseil d'État de dire la même chose que les syndicats sans annuler le décret.** C'est une manœuvre habile, mais néanmoins contestable, car la création de cette délégation a eu tout de même des conséquences sur le moral du personnel de la centrale. Mais manifestement pour le Conseil d'État, cela ne compte pas.

Avec ce subterfuge, le Conseil d'État a évité de se prononcer sur le fond du dossier. Car il aurait été alors obligé d'annuler ce décret créant une délégation dont l'unique objet est de préparer la fermeture d'une centrale que l'État n'a pas le pouvoir de fermer...

**En tout cas, avec ce jugement, FO qui a toujours été à la pointe de ce combat, est plus que jamais fondée à se battre pour le maintien de cette centrale, à refuser de rencontrer le délégué qui n'a aucun pouvoir pour fermer cette centrale et à œuvrer dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour que cessent les attaques contre EDF qui, avec son mix énergétique actuel, assure aux français une électricité parmi la plus compétitive d'Europe !**